

Des garanties prévoyance destinées aux  
« bureaux d'études techniques et ingénieurs conseils »

## Prévoyance Collective Syntec

Effectif Maximum :

Collège	Nbre de salariés	Module
Personnel affiliés AGIRC	50	CONFORT
Ensemble du personnel	75	CONFORT
Personnel non-affiliés AGIRC	75	ESSENTIEL OU CONFORT



Garanties obligatoires	Régime Syntec Essentiel	Régime Syntec Confort <sup>(4)</sup>
<b>DECES PTIA TOUTES CAUSES</b> Célibataire, veuf(ue), divorcé(e), sans enfant à charge Marié(e) sans enfant à charge Majoration par enfant à charge Minima Garantis à la CCN : AFFILIÉS AGIRC : 340 % PASS <sup>(5)</sup> et NON-AFFILIÉS AGIRC : 170 % PASS	<b>TA/TB</b> 170 % <sup>(1)</sup> 170 % <sup>(1)</sup> 0	<b>TA/TB/TC <sup>(4)</sup></b> 250 % <sup>(1)</sup> 325 % <sup>(1)</sup> 75 % <sup>(1)</sup>
<b>DOUBLE EFFET</b> (en % du capital DECES/PTIA toutes causes)	100 %	100 %
<b>DECES ACCIDENT</b> (en % du capital DECES/PTIA toutes causes)	NÉANT	100 %
<b>EXONERATION DES COTISATIONS</b>	OUI	OUI
<b>ALLOCATION OBSEQUES</b> versée au décès de l'assuré, du conjoint et des enfants à charge	1 PMSS	1 PMSS
<b>RENTE EDUCATION</b> enfant de 0 à moins de 12 ans enfant de 12 à moins de 18 ans enfant de 18 à moins de 26 ans (y compris enfants handicapés quel que soit leur âge) Minima Garantis à la CCN : AFFILIÉS AGIRC : 24 à 30 % PASS <sup>(5)</sup> et NON-AFFILIÉS AGIRC : 12 à 15 % PASS	12 % <sup>(1)</sup> 12 % <sup>(1)</sup> 15 % <sup>(1)</sup>	12 % <sup>(1)</sup> 12 % <sup>(1)</sup> 15 % <sup>(1)</sup>
<b>INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE</b> Montant de l'indemnité journalière Franchise continue toutes causes Durée maximale	80 % <sup>(2)</sup> 90 J 1095 J	90 % <sup>(2)</sup> 30 J 1095 J
<b>INVALIDITE</b> 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégorie 1 <sup>re</sup> catégorie	80 % <sup>(3)</sup> 48 % <sup>(3)</sup>	90 % <sup>(3)</sup> 54 % <sup>(3)</sup>

**ASSISTANCE OFFERTE SOUSCRITE auprès de Ressources Mutuelle Assistance**

### TARIFS TTC

**Réduction de 25 % la 1<sup>re</sup> année pour les créateurs d'entreprise**

SYNTEC ESSENTIEL		TA	TB/TC
Personnel non-affilié AGIRC uniquement		0,74 %	1,13 %
<b>SYNTEC CONFORT</b>	<b>franchise de :</b>		
Personnel affilié AGIRC	30 jours	1,50 %	2,41 %
Personnel non-affilié AGIRC		1,79 %	2,39 %
Ensemble du personnel		1,72 %	2,40 %

(1) en % du Salaire Annuel Brut

(2) en % du Salaire Annuel Brut sous déduction de la Sécurité sociale

(3) en % du Salaire Annuel Brut sous déduction des prestations de la Sécurité sociale et dans la limite de 100% du salaire net

(4) les conditions en tranche C sur le module CONFORT sont sous réserve d'acceptation par l'assureur et de sélection médicale sur la TC

(5) minima garantis applicables uniquement sur le module CONFORT

## Sélection médicale

Niveau de souscription		Formalités de souscription
Effectif	un seul salarié	Questionnaire Médical Simplifié <sup>(1)</sup>
	> un salarié	Aucune formalité médicale
<b>Cas particuliers</b>		
Si souscription simultanée de deux contrats pour deux collègues distincts d'une même entreprise		Aucune formalité médicale
Si souscription avec des garanties en Tranche C des salaires : sélection exclusivement sur les assurés en tranche C, et ce quel que soit l'effectif du collègue concerné		Questionnaire Etat de Santé <sup>(1)</sup>
Pour tout collègue composé d'un seul salarié, dont le montant du capital décès assuré au titre de la garantie « DC/PTIA toutes causes » est supérieur à 10 PASS <sup>(2)</sup>		Questionnaire Etat de Santé <sup>(1)</sup> + Rapport Médical Confidentiel
En présence de garanties en tranche C et/ou si le total des capitaux cumulés en « Décès »* sur la tête d'un même assuré est supérieur au plafond de capitaux prévu aux conditions générales  <i>*cumul des capitaux décès = les capitaux (décès toutes causes + décès accident + décès accident de la circulation) + (10 x le montant de la rente (éducation + de conjoint))</i>		La tarification est donnée à titre indicatif. Le projet doit être soumis à étude et acceptation de l'assureur.

**Les questionnaires médicaux sont également à fournir, à l'entrée d'un nouveau salarié, si la situation intervient en cours de vie du contrat**

(1) Documents médicaux spécifiques Prévoyance Collective

(2) PASS : Plafond Annuel de La Sécurité Sociale

## Assistance et services associés

### Assistance gratuite

- **Conseil et information téléphonique** pour les questions relatives à l'arrêt de travail, au congé d'accompagnement de fin de vie, à l'invalidité, etc.
- **Prévention et soutien psychologique** suite à un arrêt de travail ou un passage en invalidité indemnisés par le contrat.
- **Prestations spécifiques** (aide à domicile, travailleur familial...) suite à un arrêt de travail ou un passage en invalidité indemnisé par le contrat.
- **Parcours spécifique d'aide au retour à l'emploi** de l'assuré.

### Services associés

- **Fonctionnalités extranet**
  - Emission d'une proposition commerciale tarifée complète ou simplifiée
  - Envoi du devis par mail
- **Bibliothèque produits en ligne**
  - Base documentaire contractuelle et commerciale
  - Informations juridiques
- **Espace web Prévoyance dédié aux entreprises**
  - Déclaration des cotisations en ligne
  - Gestion du personnel : gestion des affiliations des salariés, liste des salariés téléchargeable
  - Contrôle de la liste des assurés et possibilité de modifier les informations de changement de catégorie de personnel, d'entrée et de sortie des effectifs
  - Consultation ou téléchargement des documents contractuels

**En savoir plus : [www.assure-en-ligne.fr](http://www.assure-en-ligne.fr)**

Page 2 sur 2